



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 97 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a tenu sa cinquante-septième session à New York du 22 au 24 février 2012 et sa cinquante-huitième session à Genève du 4 au 6 juillet 2012. Les débats de ses deux sessions ont essentiellement porté sur les questions de fond suivantes inscrites à son ordre du jour : a) moyens d'améliorer les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement; b) réglementation des armes classiques; c) discussions de suivi sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement.

Le premier point n'a été abordé à la cinquante-septième session du Conseil que parce que de nombreux membres avaient déclaré à la cinquante-sixième session, tenue à Genève en juillet 2011, que le temps était venu pour le Conseil d'examiner les moyens d'améliorer ses méthodes de travail. Les membres du Conseil ont eu un échange de vues approfondi sur le second point aux deux sessions de 2012. Le Conseil a recommandé au Secrétaire général de souligner la nécessité de doter les armes classiques d'une structure cohérente et ne faisant pas double emploi, fondée sur la prééminence d'outils des Nations Unies, tels que le Registre des armes classiques, et d'ouvrir des négociations prescrites, menées ou soutenues par l'Assemblée générale. Le Secrétaire général pourrait charger la structure compétente, telle que le Bureau des affaires de désarmement ou l'Institut des

* A/67/150.



Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, en tant que groupe d'appui au traité sur le commerce des armes, ou groupe de travail technique, de se pencher et d'établir des rapports sur les points suivants : a) les chevauchements d'activités entre les instruments existants; b) les moyens d'améliorer la communication entre les instruments et les gouvernements, et entre eux; c) les moyens d'aider les États avec la mise en œuvre et l'établissement de rapports au titre des instruments et des dispositifs existants; d) les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les instruments régionaux, et les mesures à prendre pour qu'ils se renforcent mutuellement. Le Secrétaire général devrait aussi être encouragé à soutenir, dans différentes régions, les mesures de renforcement de la confiance dans le secteur militaire, le cas échéant avec l'appui d'organisations régionales, et à poursuivre ses efforts visant à sensibiliser le public aux situations où le commerce des armes peut avoir des effets pervers. Le Conseil n'a examiné la revitalisation de la Conférence du désarmement, troisième point de son ordre du jour, qu'à sa cinquante-huitième session. Compte tenu que le Comité avait examiné à ses deux sessions de 2011 les questions soulevées à la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, convoquée le 24 septembre 2010, y compris l'éventualité de la création d'un groupe de personnalités de haut niveau expressément chargé d'étudier le fonctionnement de la Conférence du désarmement, le Secrétaire général a demandé au Conseil de réexaminer cette éventualité à sa session de juillet 2012. Le Conseil a recommandé au Secrétaire général de continuer d'encourager la Conférence à œuvrer pour sortir de l'impasse persistante dans laquelle elle se trouvait et d'envisager d'entamer des consultations avec tous les États concernés afin de parvenir à un consensus et engager des négociations concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, sur la base d'un programme de travail équilibré. Le Secrétaire général souhaiterait peut-être envisager de prendre des mesures spécifiques à cette fin, comme la nomination d'un envoyé ou d'un coordonnateur spécial qui l'aiderait dans cette tâche. Parallèlement à ses consultations, le Secrétaire général souhaiterait peut-être envisager d'encourager les membres de la Conférence à créer des groupes d'experts scientifiques qui auraient pour mandat d'étudier les questions techniques et scientifiques qui sous-tendraient les travaux relatifs à un futur traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. En outre, le Secrétaire général devrait continuer de s'employer à sensibiliser l'opinion et à encourager les groupes de la société civile et les organisations non gouvernementales à contribuer à sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle était plongée depuis si longtemps. Il pourrait aussi inciter les États Membres à faire le nécessaire pour rétablir la crédibilité et la légitimité du mécanisme de désarmement des Nations Unies, en les invitant à défendre la cause du désarmement à l'Assemblée générale et devant d'autres organismes des Nations Unies pour qu'elle reste inscrite à leur ordre du jour.

En tant que Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, le Conseil a adopté le programme de travail et le budget de l'Institut pour 2012 et approuvé, pour présentation à l'Assemblée générale, le rapport de la Directrice de l'Institut couvrant les activités menées d'août 2011 à juillet 2012, ainsi que ses projets de programme de travail et de budget pour 2012 et 2013. Les membres du Conseil ont rappelé qu'il importait de doter l'Institut de fonds suffisants pour assurer sa viabilité. Le Conseil a aussi recommandé que la subvention

actuellement inscrite au budget ordinaire de l'Organisation soit maintenue pour l'exercice 2012-2013. Il a à nouveau recommandé que le montant de la subvention soit revu à la hausse de manière à couvrir les dépenses de personnel permanent, condition indispensable pour établir le type de stabilité dont a besoin l'Institut pour maintenir la structure et le programme de travail justifiés par sa vision et sa mission.

I. Introduction

1. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a tenu sa cinquante-septième session à New York du 22 au 24 février 2012 et sa cinquante-huitième session à Genève du 4 au 6 juillet 2012. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 38/183 O de l'Assemblée générale. Le rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, que le Conseil consultatif a approuvé en sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut, a été présenté sous une autre cote (A/67/169).
2. Les deux sessions de 2012 du Conseil ont été présidées par M. Hewa M. G. S. Palihakkara (Sri Lanka).
3. On trouvera dans le présent rapport le résumé des débats que le Conseil a tenus aux deux sessions ainsi que les recommandations qu'il a adressées au Secrétaire général.

II. Débats de fond et recommandations

A. Moyens d'améliorer les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

4. Un certain nombre de membres du Conseil ont déclaré à la session tenue à Genève en juillet 2011 que le temps était venu pour le Conseil d'examiner les moyens d'améliorer ses méthodes de travail. Le Secrétaire général a approuvé cette proposition et a demandé au Conseil d'examiner ses méthodes de travail à sa session de février 2012.
5. À la cinquante-septième session, M. Carlo Trezza et M^{me} Olga Pellicer, membres du Conseil, ont présenté des documents de réflexion portant sur le sujet.
6. Après avoir eu un échange de vues approfondi, les membres du Conseil ont affirmé qu'il fallait que la composition du Conseil reste équilibrée entre membres gouvernementaux et non gouvernementaux, entre régions, entre générations et entre sexes. En particulier, des membres ont fait remarquer qu'aucun membre ne venait du Moyen-Orient et que certaines régions étaient sous-représentées. Quelques membres ont remis en cause le bien-fondé de la pleine et constante présence de membres du Conseil provenant d'États membres permanents du Conseil de sécurité. La nécessité d'augmenter éventuellement le nombre de membres afin d'améliorer la représentation géographique a été évoquée.
7. Certains ont affirmé que la règle du consensus ne devait pas entraver les travaux du Conseil. Les membres sont convenus que si le consensus pouvait être considéré comme une règle positive, il ne devait pas pour autant empêcher que des vues nouvelles soient exprimées. Quelques membres ont souligné que le Conseil devrait s'efforcer de formuler des recommandations audacieuses et novatrices au Secrétaire général et que les divergences de vues devraient être dûment reflétées. Des membres ont aussi affirmé que les recommandations faites au Secrétaire général devaient être judicieuses et concrètes. Les membres du Conseil ont aussi eu un échange de vues approfondi sur les moyens d'améliorer les modalités d'établissement des rapports relatifs aux travaux du Conseil soumis au Secrétaire général.

8. Les membres sont convenus qu'il serait bon qu'ils se concertent entre les sessions, en utilisant divers outils de communication tels que l'Internet, les messages électroniques, la visioconférence ou la téléconférence. Plusieurs membres ont proposé de créer des sous-groupes ou des groupes de travail restreints, qui se pencheraient sur des sujets particuliers entre les sessions ou même pendant les sessions ordinaires du Conseil, autant que de besoin. Des membres ont proposé que l'utilité d'organiser des débats entre les sessions soit examinée dans un futur proche. Il a aussi été proposé que le sous-comité de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement soit opérationnel dès que ses membres seraient choisis, plutôt que d'attendre sa journée de réunion prévue à Genève avant la cinquante-huitième session du Comité.

9. Des membres se sont demandé si l'Assemblée générale ne devrait pas actualiser le mandat du Conseil (décision 54/418), notamment le rôle qu'il joue dans la mise en œuvre du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement. Les membres sont toutefois convenus qu'il n'était pas utile de réexaminer ce sujet pour l'instant, ni de restreindre le mandat actuel du Conseil. À cet égard, le Chef du Service de l'information et de la sensibilisation du Bureau des affaires de désarmement a présenté un exposé détaillé du Programme au Conseil, qui a par conséquent demandé au Bureau de l'informer régulièrement de son évolution.

10. Il a aussi été proposé, entre autres, que les documents de réflexion soient établis et distribués plus tôt, dans la mesure du possible, et que le nombre de points abordés par le Conseil soit limité à deux afin que davantage de temps puisse être consacré à chacun.

B. Réglementation des armes classiques : le futur dispositif des Nations Unies

11. Les mesures prises par les Nations Unies depuis 20 ans dans le domaine de la réglementation des armes classiques ont donné naissance à un certain nombre de mécanismes et d'instruments, dont il importerait d'éviter les chevauchements d'activités. Il a donc été demandé au Conseil d'examiner les relations qui existaient entre les différents processus de réglementation des armes classiques et de formuler des recommandations sur les mesures que les États Membres devraient prendre pour rendre le dispositif des Nations Unies qui s'y rapporte aussi cohérent et efficace que possible.

12. À la cinquante-septième session, M. Nobuyasu Abe et M^{me} Togzhan Kassenova, membres du Conseil, ont présenté des documents de réflexion et M. Daniël Prins, Chef du Service des armes classiques du Bureau des affaires de désarmement, a fait un exposé sur le point examiné.

13. Le Conseil a reconnu que les divers instruments de réglementation des armes classiques existants étaient susceptibles de se chevaucher, mais a aussi affirmé que les chevauchements pouvaient favoriser leur renforcement mutuel. Les membres du Conseil se sont accordés à dire que les instruments existants avaient des mandats différents, certains d'entre eux étant juridiquement contraignants et d'autres étant soumis à la volonté politique des États, ce qui rendait leur coordination très difficile. Ils ont aussi reconnu que les instruments existants présentaient des limites. Plusieurs membres ont donc souligné la nécessité de rendre le dispositif plus cohérent, en

veillant à ce que le meilleur parti soit tiré des instruments. Selon les domaines et les circonstances, il ne serait pas toujours matériellement possible ou souhaitable de simplifier le dispositif ou de le rendre plus cohérent.

14. Le Conseil a aussi relevé que les préoccupations liées aux armes classiques non seulement concernaient le désarmement, mais aussi des domaines comme le développement, la bonne gouvernance, la santé publique, les droits de l'homme et le commerce. Plusieurs membres ont déclaré qu'il fallait lutter contre les effets des armes classiques sur la criminalité, les droits de l'homme, les questions humanitaires et le maintien de l'ordre. Il fallait encourager les mesures de contrôle du commerce illicite d'armes classiques et étudier les liens entre la réglementation des armes classiques et les autres objectifs poursuivis par les Nations Unies, tels que la paix et le développement.

15. Il a été proposé de créer un groupe de travail technique qui aurait pour tâche de recenser : les chevauchements entre instruments existants qui pourraient être supprimés, sans perdre de vue que certains instruments se renforçaient mutuellement; les moyens d'améliorer la communication entre les instruments et entre les gouvernements; les moyens d'aider les États à mettre en œuvre les instruments et les dispositifs existants et à établir des rapports; les relations qui existaient entre les Nations Unies et les instruments régionaux et les moyens par lesquels ils pourraient se renforcer mutuellement.

16. Des membres ont indiqué que le Secrétaire général devait particulièrement veiller à une meilleure sensibilisation du public à la question du traité sur le commerce des armes, notamment dans les pays qui subissaient le contrecoup de ces armes, et tenir compte du fait que, le plus souvent, il ignorait la question. La mobilisation de la société civile et le débat public concernant ce sujet étaient importants. D'autres membres ont considéré que le Secrétaire général devait mieux plaider en faveur du traité et encourager les États à faire en sorte que les négociations aboutissent. Le Conseil devait toutefois rester prudent dans la formulation de ses recommandations, le processus étant en cours et l'issue de celui-ci étant incertaine du fait de l'ampleur des divergences de vues. De l'avis général, le dispositif des Nations Unies dans le domaine des armes classiques devait tenir compte des atouts et des limites des instruments existants et s'appuyer sur les résultats des négociations engagées, sans négliger les actions menées en dehors du système des Nations Unies, ni l'objectif final de désarmement général et complet.

17. Il a été proposé que le Secrétaire général demande à la Première ou à la Cinquième Commission de recenser les chevauchements contreproductifs, dont la suppression permettrait de faire des économies budgétaires. Un membre a déclaré que le Secrétaire général devait s'attacher à éviter tout chevauchement et à améliorer la coordination et l'utilisation des ressources. Il a aussi été proposé que l'Organisation crée une base de données qui contribuerait à uniformiser le système d'échange d'informations sur les armes classiques.

18. Il a été indiqué que la question de la transparence et de l'efficacité devrait être abordée ensemble. Il fallait rendre le transfert, la fabrication et l'utilisation des armes classiques transparents. Il a aussi été proposé d'intégrer la question d'un programme préventif dans les débats du Conseil.

19. À sa cinquante-huitième session, le Conseil a poursuivi les débats relatifs aux armes classiques. À sa cinquante-septième session, tenue à New York, il avait créé,

afin d'améliorer ses méthodes de travail, deux sous-groupes chargés entre les deux sessions d'échanger des vues sur les deux points inscrits à l'ordre du jour de la session suivante, tenue à Genève, et d'éventuellement établir des documents communs de réflexion.

20. Partant, M. Abe et M. François Rivasseau ont établi des documents de réflexion compte tenu des vues échangées entre les deux sessions par les membres du sous-groupe consacré aux armes classiques.

21. Plusieurs membres du Conseil ont réaffirmé que la question des armes classiques concernait non seulement la réglementation du transfert des armes et le désarmement, mais aussi le développement, la santé publique, le commerce, les droits de l'homme et le droit humanitaire. Il a donc été proposé de ne pas restreindre le champ du projet de traité sur le commerce des armes. Il était essentiel que le domaine des armes classiques soit le plus transparent possible. Un certain nombre de membres ont souligné l'importance de la transparence, de l'obligation de rendre compte et de la responsabilité des États.

22. Le Conseil a à nouveau examiné les chevauchements qui pourraient apparaître entre le futur traité sur le commerce des armes et les instruments existants. Certains membres ont rappelé les propositions qui avaient été faites à la cinquante-septième session concernant la création d'un groupe de travail technique, qui aurait pour tâche de recenser les éventuels chevauchements et d'étudier les moyens d'améliorer la communication entre les instruments, les gouvernements et ceux-ci et ceux-là. Un membre a émis des doutes sur la nécessité de créer un groupe de travail technique. Attendre l'issue des négociations relatives au traité sur le commerce des armes était nécessaire.

23. Il a aussi été mentionné que le commerce des armes était directement lié aux questions des dépenses militaires, de la lutte contre la pauvreté et de la criminalité. Le Secrétaire général pouvait jouer un rôle important en appelant l'attention sur les effets pervers du commerce mondial des armes. À l'inverse, plusieurs membres ont affirmé le droit légitime des États, notamment des États les plus petits, à protéger l'intégrité et la souveraineté de leur territoire.

24. Les membres du Conseil ont aussi échangé des vues sur la mise en œuvre du futur instrument, juridiquement contraignant, qui réglerait le commerce des armes classiques conformément aux résultats des négociations engagées. Le futur processus de mise en œuvre pouvant concerner la soumission de rapports, le renforcement des capacités nationales et la fourniture d'aide, ils ont aussi débattu de l'expérience de l'Organisation en la matière, des groupes d'appui ayant aidé à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques, de la Convention sur les armes inhumaines et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Plusieurs membres ont souligné que le traité ne serait efficace que si des mesures fermes étaient prises en matière de contrôle et de mise en œuvre.

25. Plusieurs États ont évoqué l'importance de la responsabilité des États. Tous les États se devaient de contrôler la fabrication, l'utilisation et les transferts d'armes qui s'effectuaient sur ou par leur territoire. Ils devraient aussi être prêts à s'acquitter de leurs obligations quand les transferts, l'utilisation et la fabrication d'armes seraient restreints par les organismes internationaux compétents. Le Secrétaire général pourrait rappeler aux États les responsabilités qui leur incombaient aux niveaux national et international.

26. Il a été affirmé que, tout en réorganisant ses travaux relatifs aux armes classiques, le Secrétariat de l'Organisation devrait veiller à ce que les ressources nécessaires à l'accomplissement des tâches susceptibles de résulter des nouveaux accords, tels que l'éventuel traité sur le commerce des armes, soient suffisantes.

27. Il a aussi été proposé que le Secrétaire général et le Secrétariat encouragent diverses organisations régionales à renforcer leurs actions de promotion des instruments de l'Organisation relatifs aux armes classiques. Ce faisant, les organisations pourraient envisager de recourir aux modèles de rapport de l'Organisation, complétés d'éléments spécifiques à leur utilisation régionale. Il fallait examiner les relations qui existaient entre les instruments régionaux et ceux des Nations Unies, notamment concernant les possibilités de renforcement mutuel.

28. Il a été proposé de recommander au Secrétaire général de veiller à promouvoir la transparence dans le domaine des armes classiques et à créer une base de données complète, qui rassemblerait les informations relatives à la mise en œuvre des instruments existants.

29. Il a été par ailleurs fait observer que la société civile, particulièrement les organisations de femmes, jouait un rôle de plus en plus important dans les efforts mondiaux de réglementation du commerce des armes. Il fallait que le traité sur le commerce des armes interdise aux États de transférer des armes au niveau international quand il existait un risque durable qu'elles soient utilisées pour perpétrer ou pour faciliter des actes de violence sexuelle, y compris le viol et d'autres formes de violences sexuelles. Il fallait aider au renforcement des capacités, notamment des petits États.

Recommandations

30. **Le Conseil a formulé les recommandations suivantes :**

a) **Le Secrétaire général devrait souligner, pour autant que de besoin, la nécessité de doter les armes classiques d'une structure cohérente et ne faisant pas double emploi, fondée sur la prééminence d'outils des Nations Unies tels que le Registre des armes classiques, domaine des armes classiques, et d'ouvrir des négociations prescrites, menées ou soutenues par l'Assemblée générale, notamment concernant le traité sur le commerce des armes;**

b) **Le Secrétaire général devrait charger la structure compétente, telle que le Bureau des affaires de désarmement, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, un éventuel groupe d'appui au traité sur le commerce des armes ou un groupe de travail technique, de se pencher et d'établir des rapports sur les points suivants : i) les chevauchements d'activités entre les instruments existants; ii) les moyens d'améliorer la communication entre les instruments et les gouvernements; iii) les moyens d'aider les États avec la mise en œuvre et l'établissement de rapports au titre des instruments et les dispositifs existants; iv) les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les instruments régionaux et les mesures à prendre pour qu'ils se renforcent mutuellement;**

c) **Le Secrétaire général devrait être encouragé à soutenir, dans différentes régions, les mesures de renforcement de la confiance dans le secteur militaire, le cas échéant avec l'appui d'organisations régionales;**

d) Le Secrétaire général devrait poursuivre ses efforts visant à sensibiliser le public aux situations où le commerce des armes peut avoir des effets pervers, par exemple quand il contribue à la criminalité organisée ou à la violation des droits de l'homme.

C. Discussions de suivi sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement

31. Le point concernant les discussions de suivi sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement a été proposé par le Conseil comme question pour examen ultérieur. Étant donné que le Conseil a examiné, à ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions en 2011, les questions soulevées à la réunion de haut niveau qui s'est tenue le 24 septembre 2010 sur le thème « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement », notamment l'éventuelle création d'un groupe de haut niveau composé de personnalités éminentes et consacré au fonctionnement de la Conférence du désarmement, le Secrétaire général a invité le Conseil à entreprendre de nouvelles discussions de suivi sur la question à sa cinquante-huitième session en juillet 2012, en tenant compte des faits nouveaux intervenus à la Conférence depuis sa cinquante-sixième session.

32. Les membres du sous-groupe sur la question ont mené des travaux intersessions et un document de réflexion a été présenté par Kate Dewes en vue de la cinquante-huitième session. Un exposé de Tim Caughley, collaborateur scientifique de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, a également fait le point des derniers événements concernant la Conférence du désarmement et des informations sur ce thème ont par ailleurs été communiquées par Jarmo Sareva, Directeur de l'antenne de Genève du Bureau des affaires de désarmement et Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement, ainsi que par M. Caughley.

33. De nombreux membres ont réaffirmé le besoin de poursuivre les efforts visant à revitaliser la Conférence du désarmement. On a notamment souligné la nécessité de préserver la place de la Conférence en tant qu'instance d'une importance sans égale pour accueillir la négociation des accords et des traités de désarmement multilatéraux, malgré l'impasse qui se prolonge dans ce domaine. On a aussi fait valoir que les difficultés persistantes auxquelles se heurte la Conférence sont essentiellement le fait de facteurs politiques extérieurs. On a néanmoins indiqué qu'il convenait d'envisager une réforme de la prise de décisions au sein de la Conférence en prévoyant une structure normative institutionnelle susceptible de faciliter l'avancée des négociations. Certains ont également estimé que, si le blocage persistait, la recherche de solutions de rechange serait inévitable.

34. Plusieurs membres du Conseil se sont de nouveau prononcés pour l'adoption d'une approche progressive dans laquelle ils voient le moyen le plus aisément réalisable de sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve. Ils ont proposé de créer au sein de la Conférence des groupes scientifiques et techniques informels chargés d'étudier et d'élucider les questions relatives au futur traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

35. Il a été suggéré que l'Assemblée générale mette en place un organe de négociation parallèle à la Conférence du désarmement. Il a été également proposé de

faire de l'Assemblée générale une nouvelle instance où pourraient s'engager des négociations, concernant notamment le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, grâce à la création d'un organe de négociation qui lui serait subordonné et déciderait des questions devant y être négociées. Ces propositions ont été contrées par des opinions qui les vouaient à l'échec, puisqu'il se peut qu'une partie ou la totalité des États dotés d'armes nucléaires ou ayant une capacité nucléaire refusent de participer à une telle initiative.

36. Certains membres ont pris bonne note de l'importance de l'appui qu'ont apporté 140 États à la négociation d'une convention sur les armes nucléaires, ou d'un instrument similaire, pour laquelle le Secrétaire général s'est prononcé dans sa proposition en cinq points en faveur du désarmement nucléaire, ainsi que de l'importance du soutien grandissant que reçoit au sein de la société civile et des États la recherche d'instances autres que la Conférence du désarmement.

37. La question de l'éventuelle création d'un groupe de personnalités éminentes a de nouveau été soulevée par certains membres mais sans rencontrer une large adhésion. Des doutes ont été émis sur la façon dont un tel groupe pourrait contribuer à sortir la Conférence du désarmement de l'impasse où elle se trouve. Plusieurs membres ont dit leur préférence pour la nomination d'un envoyé spécial ou d'un coordonnateur chargé de relancer les négociations, en particulier avec les parties concernées. Une telle solution serait probablement moins coûteuse que le groupe de haut niveau proposé. Cependant, certains se sont dits préoccupés par l'éventuel chevauchement des fonctions d'un envoyé spécial ou d'un coordonnateur avec celles du Haut Représentant pour les affaires de désarmement ou du Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement.

38. Pour autant, dans l'hypothèse de la mise en place d'un groupe de personnalités éminentes, un membre du Conseil a réaffirmé la nécessité d'établir un lien institutionnel entre le Conseil consultatif et le groupe de haut niveau proposé en y invitant un ou plusieurs des membres actuels ou des anciens membres du Conseil.

39. Certains membres ont estimé que la décision prise le 29 mai 2009 d'établir un programme de travail pour la session de 2009 (CD/1864) pouvait servir de base à de futures négociations et ne devrait pas être abandonnée. D'autres ont cependant jugé peu prometteuses les perspectives de redonner vie à cette décision.

40. Certains membres sont revenus à la suggestion faite en 2011 au sujet de l'adoption du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, à savoir une approche semblable aux pourparlers à six pays sur la péninsule coréenne dans le cas de la région sud-asiatique : la tenue de pourparlers à cinq pays entre la Chine, l'Inde, le Pakistan, la Fédération de Russie et les États-Unis servant de cadre à l'adoption de mesures de confiance. Des doutes ont cependant été émis sur le réalisme de cette proposition. Des appels ont par ailleurs été lancés en direction des membres permanents du Conseil de sécurité pour qu'ils prennent des initiatives créatives en matière de négociations bilatérales ou autres concernant le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

41. On a insisté sur le fait que le Secrétaire général devait encourager les États à prendre des mesures pour rétablir la crédibilité et la légitimité de l'ONU et de son mécanisme pour le désarmement. On a fait valoir que le désarmement était de manière implicite à l'ordre du jour de nombreux autres organismes des Nations Unies et que, de ce fait, le Secrétaire général devrait inviter les États Membres à

promouvoir la cause du désarmement à l'Assemblée générale et dans les autres organismes compétents de l'Organisation afin que cette question reste à l'ordre du jour.

42. On a généralement ressenti un intérêt moindre pour un réexamen de la question des modifications à apporter au règlement intérieur de la Conférence du désarmement, les initiatives en ce sens n'étant pas garanties d'une amélioration de la situation. Toute tentative de revoir la règle du consensus serait vouée à l'échec, étant donné que le fonctionnement de la Conférence repose de longue date sur le consensus et que, dans le passé, la Conférence a fait preuve de sa capacité à conclure des traités par consensus. Certains ont dit douter qu'une modification du règlement intérieur soit déterminante pour faire évoluer la situation au sein de la Conférence.

43. Certains membres se sont de nouveau exprimés en faveur de la convocation d'une quatrième session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Une observation a cependant été faite selon laquelle, dans le cadre d'une session spéciale, la prise de décisions se ferait normalement par consensus, alors que dans celui d'une session ordinaire de l'Assemblée générale, il serait possible de recourir au vote si besoin était. On a également remarqué que l'on pourrait envisager une session spéciale de l'Assemblée générale qui soit limitée aux questions concernant le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

44. On a par ailleurs estimé qu'il convenait d'encourager le Secrétaire général à mettre en relief la quatrième Décennie du désarmement en accordant la priorité à l'éducation et à la recherche qui sont d'une urgente nécessité en matière de désarmement, et en utilisant pour ce faire l'excellent travail réalisé dans ce domaine par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).

Recommandations

45. **Le Conseil a formulé les recommandations suivantes :**

a) **Le Secrétaire général devrait continuer d'encourager la Conférence du désarmement à consacrer tous ses efforts à la recherche d'une percée conduisant à la levée du blocage persistant. Il devrait envisager le lancement d'un processus de consultation avec tous les États concernés pour parvenir à un consensus sur les travaux de fond à engager au titre des négociations relatives au traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles dans le cadre d'un programme de travail équilibré. Il pourrait aussi envisager des modalités spéciales appropriées à cette fin, telles que la nomination d'un envoyé spécial ou d'un coordonnateur pour le seconder dans cette tâche;**

b) **Parallèlement à ses consultations, le Secrétaire général pourrait envisager d'encourager les membres de la Conférence du désarmement à créer au sein de la Conférence des groupes d'experts scientifiques chargés d'étudier les questions scientifiques et techniques relatives à l'élaboration d'un futur traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles;**

c) **Le Secrétaire général devrait poursuivre ses efforts visant à sensibiliser l'opinion et à encourager les groupes de la société civile et les organisations non gouvernementales à contribuer à la recherche de solutions pour sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle est plongée depuis si longtemps. Il pourrait aussi encourager les États Membres à**

prendre des mesures pour rétablir la crédibilité et la légitimité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement en les invitant à promouvoir la cause du désarmement à l'Assemblée générale et auprès d'autres organismes compétents de l'Organisation afin que cette question reste à l'ordre du jour.

III. Exposés de la société civile/d'organisations non gouvernementales

46. Comme à l'accoutumée, le Conseil a entendu, sur des questions touchant son ordre du jour, des exposés de représentants d'organisations non gouvernementales. À sa cinquante-septième session, Jeff Abramson, Coordonnateur de la Control Arms Campaign, et Stephen Goose, Directeur de la Division des armements de Human Rights Watch, Chef de la délégation de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et Président de la Coalition internationale contre les sous-munitions, ont présenté des exposés au Conseil.

47. À sa cinquante-huitième session, le Conseil a entendu des exposés de Glenn McDonald, chercheur principal et Coordonnateur de l'Annuaire au projet Small Arms Survey, et Jonathan Frerichs, Directeur de programme pour la consolidation de la paix et le désarmement au Conseil mondial des Églises et de sa Commission des Églises pour les affaires internationales.

IV. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

48. À sa cinquante-septième session, le Conseil siégeant en tant que Conseil d'administration a entendu un exposé détaillé de la Directrice de l'UNIDIR sur les travaux menés par l'Institut depuis sa session précédente, en juillet 2011, et sur les activités prévues pour 2012. La Directrice a informé le Conseil de la décision de supprimer le poste de directeur adjoint en raison de l'insuffisance des ressources. Nombreux ont été les membres à saluer les recherches effectuées par l'UNIDIR en dépit des difficultés persistantes de la levée de fonds. Le Conseil a fait part de ses inquiétudes devant la grave situation financière que connaît l'Institut. Il a été procédé à un échange de vues sur les moyens dont il dispose pour aider l'Institut à faire face à ses difficultés financières et pour l'orienter dans ce domaine. Plusieurs membres ont souligné la nécessité de mieux communiquer la situation précaire de l'Institut au Secrétaire général et aux délégations.

49. Le Conseil a insisté sur le fait qu'il importait d'élargir la base de financement de l'UNIDIR pour y inclure un ensemble plus varié d'États Membres, seuls 10 % de ces derniers fournissant actuellement des contributions. Il a également conscience de l'importance que revêt, pour l'Institut, la recherche de partenariats tant publics que privés. L'UNIDIR s'est par ailleurs vu recommander de redoubler d'efforts pour faire connaître ses activités et recueillir des financements dans d'autres régions du monde.

50. Le Conseil a approuvé le rapport de l'Institut et son budget pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/123), qui a été présenté à la cinquante-sixième session du Conseil à Genève en juillet 2011 et dont la dernière version intègre les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

51. Le Conseil s'est également félicité de la création d'un emblème (« logo ») propre à l'Institut, espérant que l'UNIDIR le lancera dès que possible pour s'en servir en vue de la promotion de son image. Il a également avalisé la stratégie de mobilisation des ressources présentée par la Directrice et approuvée par le Bureau des affaires juridiques. Cette stratégie a connu des succès modestes mais significatifs, d'autant plus remarquables dans le contexte de la crise financière mondiale et des perspectives de financement extrêmement défavorables pour les États donateurs traditionnels. Le Conseil a salué les mesures visant à l'application des recommandations sur la mise en conformité des dispositions contractuelles appliquées au personnel de l'UNIDIR avec le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU. En fonction des possibilités de financement, le Conseil avait prévu que l'UNIDIR entreprenne la création de postes spécifiques correspondant aux fonctions de base de l'Institut et, en collaboration avec le Service de gestion des ressources humaines, veille à ce que les fonctions actuellement exercées par le personnel soient prises en compte. Il s'est également dit très déçu que la subvention imputée sur le budget ordinaire pour le financement du personnel de base de l'Institut ne se soit pas concrétisée. Il a renouvelé sa demande de subvention en faveur de ce personnel comme le prévoit le paragraphe 2 de l'article VII du Statut de l'UNIDIR (voir l'annexe à la résolution 39/148 H de l'Assemblée générale).

52. À la cinquante-huitième session du Conseil, la Directrice de l'Institut a informé ses membres des travaux réalisés par l'UNIDIR depuis la session du Conseil en février 2012, des activités prévues pour 2013 et au-delà, et du projet de programme de travail et de budget de l'Institut, notamment de la présentation d'une demande de maintien de la subvention inscrite au budget ordinaire de l'ONU. Un sous-comité sur l'UNIDIR, composé de cinq membres du Conseil, s'est réuni le 3 juillet, avant la session ordinaire, pour examiner en détail le programme et la situation financière de l'Institut.

53. Le Conseil a de nouveau salué avec force la gamme étendue des activités de recherche menées par l'UNIDIR en dépit de ses difficultés persistantes à réunir les fonds nécessaires à ses activités. Il a pu avoir une discussion approfondie sur les défis que rencontre l'Institut dans sa quête de fonds et sur ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation. On a fait ressortir l'importance d'un financement adéquat de l'Institut, puisque le maintien de son indépendance en dépend.

54. Parallèlement, le Conseil s'est dit profondément préoccupé par les obstacles institutionnels qui continuent d'entraver sérieusement les efforts déployés par l'Institut pour améliorer sa gestion et son financement. Les membres du Conseil ont estimé que le modèle actuel de financement de l'UNIDIR était inadapté et qu'il avait besoin d'être sensiblement et rapidement modifié. Pour l'étude des changements requis, il a été proposé de reprendre la formule d'un sous-comité intersessions sur l'UNIDIR qui pourrait se réunir brièvement vers la fin de l'année si les fonds nécessaires sont disponibles.

55. Que la réunion du sous-comité se concrétise ou non, le Conseil a prié son président d'informer le Secrétaire général de la situation actuelle inquiétante de l'Institut et de demander à l'UNIDIR et au Secrétariat de l'ONU d'agir rapidement en vue de la mise en place d'un plan d'action viable et d'un projet de financement de base en faveur de l'Institut.

56. Ayant examiné le rapport de l'Institut, le Conseil en a approuvé la présentation à l'Assemblée générale et a recommandé le maintien de la subvention inscrite au

budget ordinaire des Nations Unies pour l'exercice biennal 2012-2013, tout en rappelant ses précédentes recommandations (A/66/125, par. 36) selon lesquelles le montant de la subvention devrait être revu à la hausse (en plus de l'ajustement en fonction de la variation des coûts) « de manière à couvrir toutes ses dépenses de personnel permanent, condition indispensable pour établir le type de stabilité dont a besoin l'Institut pour maintenir la structure et le programme de travail justifiés par sa vision et sa mission ». Le Conseil a relevé qu'au cours des dernières années, le pouvoir d'achat de la subvention avait diminué au point de ne même plus couvrir les coûts de la Directrice et que, de la sorte, l'objectif de départ n'avait pas été pas atteint.

V. Travaux futurs

57. Le Conseil a procédé à un échange de vues sur un certain nombre de questions susceptibles d'être discutées à ses sessions de 2013, parmi lesquelles : la cybersécurité, les zones exemptes d'armes nucléaires, la sécurité dans l'espace, les technologies à double usage et la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que les questions liées aux armes classiques à la suite de la conclusion des négociations relatives au traité sur le commerce des armes.

58. D'autres thèmes particuliers ont été proposés : a) les relations entre les différentes zones exemptes d'armes nucléaires; b) la sécurité dans l'espace, notamment l'interdiction d'y déployer des armes; c) le rôle des puissances émergentes dans l'ordre nucléaire mondial; et d) l'évolution du paysage de la prolifération des armes de destruction massive.

VI. Conclusion

59. Au cours de ses deux sessions en 2012, le Conseil a pu mener à bien les délibérations concernant les trois points inscrits à son ordre du jour. Il a fourni au Secrétaire général un ensemble de recommandations sur la question de la réglementation des armes classiques et la nouvelle structure prévue par les Nations Unies à ce sujet, et sur celle de la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement. En tant que Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), il a consacré un laps de temps considérable à l'examen des activités de recherche de l'Institut, et en particulier des graves difficultés de financement auxquelles l'UNIDIR continue de faire face.

Annexe

Membres du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

M. Hewa M. G. S. Palihakkara^a (Président)
Ancien Secrétaire des affaires étrangères de Sri Lanka
Ministère des affaires extérieures
Colombo

M. Nobuyasu Abe^a
Directeur du Centre pour la promotion du désarmement et de la non-prolifération
Institut japonais des affaires internationales
Tokyo

M^{me} Dewi Fortuna Anwar^a
Secrétaire adjointe aux affaires politiques pour le Vice-Président
Secrétariat du Vice-Président
Jakarta

M. Desmond Bowen^a
Ancien directeur politique
Ministère de la défense du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Londres

M. Jingye Cheng^a
Représentant permanent
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
et d'autres organisations internationales à Vienne

M^{me} Kate Dewes^a
Coordonnatrice du Centre de désarmement et de sécurité
de la Fondation néo-zélandaise pour la paix
Christchurch (Nouvelle-Zélande)

M. István Gyarmati^a
Président du Centre for Democracy Public Foundation
Directeur de l'International Centre for Democratic Transition
Budapest

M^{me} Monica Herz^a
Présidente de l'Association brésilienne des relations internationales
Professeur à l'Université pontificale de Rio de Janeiro
Rio de Janeiro (Brésil)

M^{me} Togzhan Kassenova^a
Collaboratrice
Nuclear Policy Program
Dotation Carnegie pour la paix internationale
Washington

^a A participé aux cinquante-septième et cinquante-huitième sessions.

M^{me} Olga Pellicer^a
Département des études internationales
Institut technologique autonome du Mexique
Mexico

M^{me} Marcie Berman Ries^a
Vice-Secrétaire adjointe
Bureau of Arms Control, Verification and Compliance
Département d'État des États-Unis
Washington

M. François Rivasseau^a
Chef adjoint de délégation
Délégation de l'Union européenne aux États-Unis
Washington

M. Cheikh Sylla^a
Ambassadeur itinérant
Ministère des affaires étrangères
Dakar

M. Carlo Trezza^a
Envoyé spécial du Ministre italien des affaires étrangères
pour le désarmement, le contrôle des armements et la non-prolifération
Direction générale des affaires politiques multilatérales
et des droits de l'homme
Ministère des affaires étrangères
Rome

M. Vladimir I. Yermakov^b
Directeur adjoint
Département des questions de sécurité et de désarmement
Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie
Moscou

M^{me} Theresa Hitchens^a (membre de droit)
Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche
sur le désarmement
Genève

^b A participé à la cinquante-huitième session du Conseil uniquement.